

Programme – J.412 Loi ELAN

Ouverture de la session

1. Les fondamentaux de la copropriété

Du code civil des français (1804) à la loi du 10 juillet 1965 modifiée (2015)

- Les éléments constitutifs de la copropriété : les parties communes et privatives
- Le règlement de copropriété : nature juridique, modalité de rédaction, date de rédaction et formalité de publicité

2. Les charges de copropriété

Les évolutions jusqu'à la loi transition énergétique (17 août 2015) et ses décrets d'application (juin 2016).

- Les différents types de charges
- La modification de la répartition
- La Trésorerie
- Les procédures de recouvrement

3. Le Syndicat des copropriétaires, ses démembrements et ses modes de gestion

L'immatriculation et ses conséquences.

- Le syndicat des copropriétaires : le syndicat principal et secondaire, le retrait de la copropriété initiale, les unions des syndicats
- Le syndicat et sa gestion : le conseil syndical, coopératif et bénévole

4. Les Assemblées des copropriétaires

Les différents types d'assemblées (générale, spéciale...)

Les pouvoirs, les personnes convoquées, etc...)

- La convocation
- La tenue de l'assemblée
- Les majorités : Les règles générales
- La concertation des décisions

5. Le syndic et l'administration de la copropriété

Rappel rapide des grands principes régissant la profession (de la Loi Hoguet au code de déontologie)

- Le syndic : les obligations législatives, la responsabilité
- Le contrat type : analyse détaillée

Clôture et évaluation de fin de formation

Objectifs

- Intégrer, élaborer, modifier le règlement de copropriété.
- Comprendre la gestion juridique et financière de la copropriété.
- Comprendre le fonctionnement et les responsabilités d'un syndicat de copropriétaires.
- Mettre en gestion d'un syndicat de copropriétaires
- Animer une Assemblée Générale
- Connaître la réglementation
- Comprendre les obligations et la responsabilité du syndic

Personnes concernées

- Personnel de services juridique, contentieux, commercial, de gestion ou toute autre personne confrontée aux difficultés soulevées par la loi du 10 juillet 1965 et les textes d'application correspondants.
- Prise de fonction d'un nouveau collaborateur.

Prérequis

- Aucun

Méthodologie - Évaluation

- Support pour les apports théoriques
- Échanges interactifs
- Cas pratiques, quiz...
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Juriste, consultant en droit immobilier. Diplômé de l'IEP. Conseil des collectivités locales et de maîtres d'ouvrage.

Dates

13-14-15-25-26 mai 2020

18-19-20-26-27 novembre 2020

Prix

2890 HT

Lieux

Paris 75009



CONTACT

Jémila COSQUER



01 42 93 62 81

Formation-inter@ceflu.fr



www.ceflu.com

